

**ARRETE DU MAIRE N° 15/2025**  
**AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS**

Le Maire d'Ardentes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 22.121 et L 22.122,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code des débits de boissons et les mesures de lutte contre l'alcoolisme et notamment ses articles L 1<sup>er</sup>, L 48 et L 49,

VU l'arrêté préfectoral du 28 juin 2017 portant modification de l'arrêté du 10 mars 2016 sur les horaires d'ouverture des débits de boissons,

Considérant la demande formulée par Monsieur Christian CHARASSON, d'installer un débit de boissons temporaire lors de la bourse d'échanges de l'association Ardentes Modélisme Ferroviaire le dimanche 13 avril 2025 organisée à la salle des fêtes Agora,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Christian CHARASSON, Président de l'Association d'Ardentes Modélisme Ferroviaire est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories le dimanche 13 avril 2025 de 8H00 à 18H00 à la salle des fêtes Agora, lors de la bourse d'échanges de l'Association.

Article 2 : Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les groupes un et trois définis par l'article 1<sup>er</sup> du Code des débits de boissons.

Article 3 : Monsieur le chef de brigade de gendarmerie d'Ardentes et Madame la secrétaire générale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis et publié en la forme accoutumée.

Fait à Ardentes, le 25 mars 2025

Certifié exécutoire  
 Transmis à la préfecture le : ...  
 Publié, affiché ou notifié : 27 MARS 2025  
 Pour le Maire, l'agent délégué



Isabelle DORANGEON



Pour le Maire empêché,  
 le 1<sup>er</sup> adjoint,

Jacky PINCHAULT